

Passy, le 23 septembre 2015

Point sur les questions à l'ordre du jour du Conseil Communautaire

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc met tout en œuvre pour faire des économies. Le Président annonce une renégociation des emprunts qui permet de bénéficier des taux d'intérêt actuellement très bas. L'économie réalisée s'élèvera à 271 000 € sous 18 ans date d'extinction du dernier prêt.

Lors de ce Conseil Communautaire, elle met en place aussi la valorisation des travaux réalisés en régie par son propre personnel. Elle permettra dès 2015 de récupérer environ 10 000 euros grâce au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Ces économies ne doivent cependant pas faire oublier les difficultés financières que rencontre la Communauté de Communes qui sont liées à la baisse des dotations de l'Etat mais également au déficit du service des ordures ménagères depuis la création de la Communauté de Communes, en janvier 2013.

Concernant la baisse des dotations, le Président rappelle que cela représentera avec la hausse du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et les baisses des bases fiscales, 1,6 million d'euros de moins au budget de la Communauté de Communes.

Concernant le déficit du service ordures ménagères et conformément aux précédents débats, le Conseil Communautaire est invité ce soir à créer un budget annexe qui permette de suivre l'équilibre financier de ce service.

Le Président rappelle qu'une mission d'étude sur l'organisation du service « ordures ménagères » et les économies à réaliser notamment dans le fonctionnement des déchèteries est en cours. Elle est réalisée par la société AJBD.

Même si ces économies ne seront pas immédiates, il est important de rappeler que, lors du transfert de la compétence « ordures ménagères », il y avait un manque de recette de 1 million d'euros qui n'était pas couverte par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Aujourd'hui le déficit est estimé à 750 000 euros, voir 800 000 euros.

Un point important du Conseil Communautaire du 23 septembre : l'installation de la taxe GEMAPI dont le montant proposé est 450 000 euros. Le montant de la nouvelle taxe correspond au montant de la charge transférée par les dix communes. Il est évident que ces 450 000 euros ne suffisent pas à réaliser les grands travaux qui seront nécessaires sur notre territoire pour lutter contre les inondations. En effet, conformément aux évaluations du SM3A, il faudra aller à terme à une taxe s'élevant à 850 000 euros. Mais Georges Morand, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, soucieux de ne pas surcharger la pression fiscale auprès de la population à souhaiter fixer un montant de taxe le plus raisonnable possible pour démarrer le travail avec le SM3A.

Pour conclure, Georges Morand rappelle la présence de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc à la fête de la rivière (*cf. communiqué dédié '20 ans du SM3A'*) et son soutien aux 20 ans du SM3A

Contacts presse